

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD350

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon,
M. Maillot, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu,
M. Tellier et M. William

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise en cohérence à refuser toutes dispositions qui permettraient l'installation de parcs éolien en mer tout ou partie du domaine public maritime. Nous considérons qu'il est essentiel pour l'acceptabilité des projets off-shore de ne pas encourager l'installation de parcs hors dans les eaux territoriales mais de planifier un développement au plus loin des côtes, c'est-à-dire au moins dans la zone économique exclusive.